

Date de la convocation : 6 octobre 2016

Présents : BANDELIER Luc ; CALVAT Lilian ; COURCIER Valérie ; COURGEY Françoise ; DELARUE Yoran ; DOMINGUES Sandrine ; DURAND Valérie ; FABREGUES Daniel ; GAUTHEROT Sylvie ; GUILLAMO Annie ; JUAREZ Emilio ; LE BRAS Antoinette ; MARECHAL Cyril ; MÉNÉTRIER Claude ; OPPER Evelyne ; PARIS Gisèle ; PEYRARD Dominique ; PRAOM Christian ; ROGNON Michel ; VIENNET Alain.

Excusés : PEREIRA Christelle
RIOUX Chrystelle procuration à Valérie COURCIER
VANCAUWENBERGE Christophe procuration à Yoran DELARUE

Mme Antoinette LE BRAS a été désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 h 30.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2016

Questions et informations diverses :

Concernant la fin du compte-rendu, M. M. ROGNON indique qu'il est fait mention d'une discussion à propos de Saône Votre Commune après que la séance ait été levée. Il demande à ce que la phrase soit retirée du compte-rendu puisque ce fait s'est déroulé hors séance. Accordé, la phrase sera retirée.

Monsieur le Maire prend la parole pour rappeler que le Conseil est réuni pour évoquer un seul dossier, celui de la réhabilitation de l'ancien gymnase.

Une présentation technique a eu lieu auparavant par l'architecte.

1. Présentation du projet de réhabilitation de l'ancien gymnase par le maître d'œuvre La Fabrike.

M. le Maire rappelle que le dossier a été présenté au mois de mars avec une enveloppe financière prévisionnelle de 453 600 € TTC. Cette tranche concernait essentiellement la mise aux normes des équipements, le contrôle d'accès, une rénovation intérieure partielle de l'annexe et le traitement partiel des façades (isolation/ finition) du bâtiment (Grande salle).

Depuis, les avis divers et la réflexion plus approfondie notamment sur l'Avant Projet Sommaire ont conduit les élus à reconsidérer le projet pour obtenir un bâtiment qui présente une meilleure performance énergétique afin de le pérenniser dans le temps.

Ainsi le tableau présenté aux élus montre les trois programmes envisagés, suite à cette réflexion d'ensemble dont deux propositions entraînant un coût supérieur à celui prévu au départ.

- **Proposition n°1 :** d'un montant de travaux estimé à hauteur de 578 000,00 € HT, elle répond aux orientations fixées dans le programme initial validé par le conseil municipal. En l'état, cette solution n'est pas pérenne dans le temps sur le plan thermique puisqu'elle nécessitera des interventions ultérieures engendrant des dépenses substantielles à long terme et reste limité sur les aides envisageables.
- **Proposition n°2 :** d'un montant de travaux estimé à hauteur de 870 000,00 € HT elle répond aux orientations de base (estimé à 578 000,00 € HT) et comprend également :
 - o Une rénovation thermique globale du bâtiment pour atteindre l'objectif minimal « BBC » ;
 - o Des variantes tels que l'emploi de matériaux biosourcés en isolation/façades/toitures et l'exploitation des surfaces par l'implantation des panneaux photovoltaïques (ou équivalents) pour la production d'énergie renouvelable électrique répondant notamment à la loi transition énergétique. Ces variantes seront étudiées aux stades de l'avant-projet détaillé.

Cette solution présente l'avantage d'un aménagement finalisé sur les aspects thermique, réglementaire, esthétique et fonctionnel répondant à la notion de développement durable. Elle permet de rendre cette opération éligible à une palette plus large aux aides qui se sont étoffées par rapport à la décision initiale de mars 2016.

Conséquences de cette réévaluation :

Il est proposé de retenir l'opération n° 2.

- o Opération n°2 estimée à hauteur de 995 000,00 € HT (1 194 000,00 € TTC) sur la base de la proposition de travaux n°2.

Ceci entraîne la passation d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre (Groupement constitué de la Sarl La Fabrike mandataire, de Sarl FDI, de Sarl JBI et de Sas Briselance & Associés) notifié le 27/06/2016 pour un montant de 32 200,00 € HT en mission de base.

L'article 4.3 du CCAP du marché de maîtrise d'œuvre prévoit pour le maître d'ouvrage de faire réaliser des prestations supplémentaires commandées par avenant ou ordre de service. Les études supplémentaires sont devenues nécessaires pour atteindre des performances du bâti permettant d'obtenir des financements et subventions non identifiés jusqu'alors.

2. Approbation du plan de financement, décision d'engagement, demande de subventions

- le plan de financement prévisionnel est présenté comme suit et sera présenté ainsi pour les dossiers de demande de subvention à la demande de Mme S. GAUTHEROT

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
Montant des dépenses de l'opération n°2 susvisée		995 000,00 € HT	
- Prestations intellectuelles : Moe, OPC, CT, CSPS, études : 90 000,00 € HT		Soit 1 194 000,00 € TTC	
- Travaux : 870 000,00 € HT			
- Divers et aléas (frais MO, études complémentaires, diag. amiante, aléas travaux, etc.) 35 000,00 € HT			
Ressources (origine du financement)	Type d'aide	Montant prévisionnel de l'aide à titre indicatif (évolutif en fonction des taux et critères retenues)	Taux
EUROPE	(FEDER, FEADER autres)	0,00 €	0,0%
Etat	- Fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL) 2017	199 000,00 €	20,0%
	- Plan d'accompagnement projet (PAP)	160 000,00 €	16,0%
	- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) tels « les équipements sportifs, l'accessibilité, autres »	26 000,00 €	2,6%
	- Réserve ministérielle	15 000,00 €	1,5%
Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté + ADEME (pour Effilogis/audit)	- Fonds de soutien au BTP (FSBTP) (20% de la base de 578 000,00 € HT de travaux)	115 600,00 €	11,6%
	- Effilogis « étude »	1 500,00 €	0,3%
	- Effilogis « travaux »	40 000,00 €	4,0%
	- Dispositif de soutien à l'utilisation du bois et autres matériaux biosourcés en isolation thermique par l'extérieur	60 000,00 €	6,0%
Conseil Départemental du Doubs		0,00 €	0,0%
La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	Fond isolation et énergie pour les communes	30 000,00 €	3,0%
TOTAL des subventions publiques		647 100,00 €	65,0%
Financement privé (don, leg, souscription, mécénat...)		0,00 €	0,0%
Autofinancement commune de Saône		347 900,00 €	55,0%
TOTAL GENERAL HT		995 000,00 €	100,0%

- **La commune sollicitera** les aides auprès des partenaires financiers suivants, ainsi que l'autorisation de commencer la prestation avant les décisions définitives d'attribution des aides financières :

- o Les Fonds européens (FEDER, FEADER, etc.);
- o L'Etat ;
 - Au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL) 2017;
 - Au titre du Plan d'accompagnement projet (PAP) ;
 - Au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) tels « les équipements sportifs, l'accessibilité, autres » ;
 - Au titre de la réserve parlementaire (enveloppe parlementaire) ;
 - Toutes subventions / aides pouvant survenir durant l'opération.
- o Le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté :
 - Au titre de l'Effilogis (études et travaux) ;
 - Au titre du Fonds de soutien au BTP;
 - Au titre du dispositif de soutien à l'utilisation du bois et autres matériaux biosourcés en isolation thermique par l'extérieur ;
 - Toutes subventions / aides pouvant survenir durant l'opération.
- o Le Conseil Départemental du Doubs pour toutes aides / subventions pouvant survenir durant l'opération.
- o La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon dans le cadre du fond isolation et énergie pour les communes, et pour toutes aides / subventions pouvant survenir durant l'opération.
- o L'ADEME ;
- o Tout autre organisme/partenaire financier ;

- Par ailleurs la commune

- o S'engage à débiter les travaux avant le 31 Décembre 2016 dans la mesure où les autorisations de commencer les travaux ont été accordées ;
- o Autorise Monsieur le maire à lancer les procédures de dévolution des marchés publics pour les études, les travaux et les prestations diverses suivant le Code des Marchés Publics ;
- o S'engage à informer les partenaires financeurs de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet (coût, contenu du projet, ...) ;
- o Autorise Monsieur le maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération.

Mme S. GAUTHEROT revient sur les demandes de subventions et indique que l'obtention des subventions et leur montant annoncé ne sont pas assurés. En particulier le dispositif d'EFILOGIS qui est très exigeant.

M. le Maire dit qu'en effet, depuis le mois de juin, il s'attache à contacter les différents services pour obtenir toutes ces subventions. Toutes les réponses ne sont pas données à ce jour.

Concernant le Fonds de Soutien à l'Investissement Public (FSIP) il est plus intéressant de le demander pour 2017 sur un projet global. M. Le Maire a bon espoir d'obtenir celui-ci.

Concernant la mobilisation au titre du CEP (Conseil en Energie Partagée) il s'agit de la participation de la CAGB sur l'étude de rentabilité en cas de pose de panneaux photovoltaïques. M. C. MARECHAL précise à ce propos que ce type d'installation peut influencer fortement l'obtention de la subvention EFILOGIS et celle du FSIP ;

Concernant la colonne des subventions « autres CEE », M. le Maire indique qu'en cas de nouveaux dispositifs d'aides pouvant intervenir par la suite, la délibération prévoit de les solliciter.

M. C. PRAOM indique que certains organismes comme le conseil départemental n'a pas souhaité participer financièrement car il avait déjà financé le projet de nouveau gymnase.

A ce titre Mme S. GAUTHEROT souhaite que soit mentionné l'engagement de la commune à financer le solde des dépenses même si toutes les subventions ne sont pas obtenues.

- La commune doit également se prononcer sur la décision modificative suivante :

Autorisation de programme n° 13 – réhabilitation du gymnase de l'Espace

A.P. = 1 194 000 € TTC	TOTAL	EXERCICES				
		2016	2017	2018	2019	2020
DEPENSES						
CREDITS DE PAIEMENT	1 194 000.00	75 000.00	500 000.00	500 000.00	119 000.00	0.00

RECETTES						
AUTOFINANCEMENT	351 900.00	75 000.00	423 697.00	126 430.00	-254 570.00	-18 657.00
AUTOFINANCEMENT (FCTVA)	195 000.00	0.00	12 303.00	82 020.00	82 020.00	18 657.00
SUBVENTIONS	647 100.00	0.00	64 000.00	291 550.00	291 550.00	
EMPRUNT	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
TOTAL RECETTES	1 194 000.00	75 000.00	500 000.00	500 000.00	119 000.00	0.00

Réhabilitation gymnase de l'Espace	HT	TTC
Maîtrise d'œuvre	60 000.00 €	72 000.00 €
Contrôle technique	30 000.00 €	36 000.00 €
Divers	35 000.00 €	42 000.00 €
Travaux	70 000.00 €	1 044 000.00 €
Total opération d'investissement	995 000.00 €	1 194 000.00 €

Assurance Dommages ouvrage	15 000.00 €	18 000.00 €
Total opération avec ADO	1 010 000.00 €	1 212 000.00 €

Mme S. GAUTHEROT précise qu'il faut envisager une hausse des montants réels par rapport à ceux annoncés au départ.

M. le Maire indique à ce titre que le percepteur a donné un avis très favorable par rapport aux finances de la commune qui présentent plus de 2 millions de trésorerie, ce qui couvre largement le montant de l'opération même avec une CAF brute de 800 000 €, correspondant à une année ½ de trésorerie disponible. Il est alors possible de mobiliser un montant résiduel de 500 000 €.

Mme A. LE BRAS, présente lors de l'entretien avec le percepteur, précise que celui-ci a qualifié cette opération comme très facile à financer.

M. le Maire indique que d'autres projets de cette envergure ne seront pas financés. Mais compte tenu de l'usage et des besoins de cet équipement, utilisé à 90 % par un grand nombre de Saônois ; compte tenu également de sa grande vétusté qui conduira à très court terme à sa fermeture ; la priorité se porte vers sa réhabilitation.

- Constitution d'un comité de pilotage

Pour suivre ce projet pendant les deux prochaines années, un comité de pilotage ouvert à des personnalités extérieures au conseil municipal se mettra en place. Celui-ci sera chargé de donner son avis sur les choix et les orientations par rapport au suivi des travaux.

Sur les différents points abordés et les propositions de financement, le projet est adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 21 h 15

Le Maire,

Yoran DELARUE




Le Rapporteur,

Antoinette LE BRAS

